

<https://47.snuipp.fr/Projets-d-arretes-relatifs-a-la-liste-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-en>



Projets d'arrêtés relatifs à la liste des écoles et établissements scolaires en REP+ et collèges en REP :

- École - Éducation Prioritaire -

Date de mise en ligne : mercredi 29 mars 2017

Dernière mise à jour : 29 mars 2017

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Lors du CTM du 22 mars, le SNUipp est intervenu sur le cas des écoles orphelines.

Nous avons rappelé que lors de l'élaboration de la carte des REP et REP+, les critères avaient été exposés aux représentants des personnels au plus près des territoires. Il serait bon que les mesures d'ajustements fassent aussi l'objet d'échanges.

Cela éviterait des erreurs sur les arrêtés que nous avons signalés.

Surtout cela permettrait de reparler des écoles dites « orphelines » c'est-à-dire répondant aux critères mais ne dépendant pas d'un collège en éducation prioritaire. Nous avons fourni la liste au ministère en rappelant l'urgence de traiter cette question.

Pour le SNUipp, le dossier n'est pas clos avec les contrats de ville et autres mesures d'accompagnement de sortie. Si une école a des critères REP, elle doit être en REP.